



Appel à projets 2020 International Emerging Actions (IEA)

Les [International Emerging Actions](#) sont des projets menés par un porteur rattaché à une unité du CNRS et un porteur affilié à une institution de recherche étrangère dont la finalité est l'exploration de nouveaux champs de recherche et de nouveaux partenariats à l'international.

Les *International Emerging Actions* donnent lieu à des missions de courte durée, l'organisation de réunions de travail et de séminaires, l'initiation de premiers travaux de recherche en commun autour d'un projet scientifique partagé. Une sélection à l'appel *International Emerging Actions* permet à l'équipe du laboratoire affilié au CNRS de recevoir des crédits complémentaires (de 5 000 à 7 000 € par an) pour le financement de ces activités de mobilité.

Les *International Emerging Actions* sont d'une durée de 2 ans non renouvelable.

Critères d'évaluation et de sélection

Les *International Emerging Actions* favorisent l'exploration de nouvelles collaborations. Aucun prérequis en termes d'antériorité de la collaboration n'est exigé.

L'évaluation des projets tient principalement compte de la qualité scientifique et de l'originalité du projet, de l'intérêt de la collaboration, de la qualité scientifique et de la complémentarité des équipes impliquées, de la participation de doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs aux échanges.

Toutes les propositions sont considérées sans exception. Toutefois, certains instituts peuvent accorder une attention particulière à certaines thématiques ou géographies de partenariats.

Pour cet appel 2020, les instituts suivants ont ainsi précisé leurs priorités :

INSB : Une attention particulière sera accordée aux projets en biologie marine impliquant Taiwan, l'Inde, le Japon et l'Australie, pays avec lesquels l'INSB souhaite intensifier la collaboration dans ce domaine.

INSIS : Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant l'Australie, la Corée du Sud, Taiwan, l'Inde, ainsi que les pays d'Afrique subsaharienne, notamment anglophones, avec lesquels l'INSIS souhaite soutenir une intensification de la collaboration.

INSU : Une attention particulière sera accordée aux projets ciblant les collaborations avec l’Afrique d’une part et d’autre part aux projets utilisant les outils proposés par les infrastructures de recherche, notamment celles inscrites sur la feuille de route du European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI).

INSHS : Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant les pays d’Afrique subsaharienne, Singapour et le Canada, avec lesquels l’InSHS souhaite soutenir une intensification de sa collaboration. Une attention particulière sera également accordée aux projets portant sur deux des thématiques prioritaires de l’InSHS : inégalités éducatives d’une part ; intelligence artificielle d’autre part.

INEE : La prise en compte des Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que des orientations (orientations prioritaires thématiques et six grands défis sociétaux) du Contrat d’objectifs et de performance (COP) du CNRS pour la période 2019-2023 est requise.

Ces priorités sont mises en œuvre par l’institut évaluateur du projet, c’est-à-dire l’institut de rattachement principal de l’unité du porteur ou l’institut d’évaluation demandé par le porteur lors du dépôt de sa proposition lorsque la thématique de celle-ci relève d’un institut différent de celui auquel est principalement rattachée son unité.

Les autres instituts (INC, INP, IN2P3, INSMI, INS2I) considèreront tous les projets sans priorité thématique ou géographique particulière.

Comment soumettre une proposition ?

La procédure de dépôt des *International Emerging Actions* se déroule exclusivement en France en remplissant le formulaire en ligne sur l’application CoopIntEer.

- Date d’ouverture de la campagne : 25 juin 2020
(29 juin pour les projets avec des partenaires russes)
- Date de clôture de la campagne : 23 septembre 2020
- Date de communication des résultats : décembre 2020
- Début des projets : janvier 2021

Procédure de suivi d’une International Emerging Actions

A l’issue des deux ans du projet, les porteurs sont tenus de transmettre à la DERCI et à l’Institut de rattachement un bilan scientifique et financier.

Aide

Pour toute question d’ordre administratif veuillez contacter le/la [chargé\(e\) de coopération internationale de la DERCI](#) (puis "Le siège parisien", puis le secteur géographique concerné).

Pour les questions de nature technique, vous pouvez contacter [l’assistance aux utilisateurs](#).